

Membres	7
Présent(s)	4
Audio/visioconférence	2
Représenté(s)	0
Quorum	5

SÉANCE DU 12 FEVRIER 2026

- Présents au siège : Monsieur Salah KOUSSA (Président du Conseil d'administration), Madame Chahrazad ALLAM, Monsieur Antoine BREINING et Monsieur Bernard MATTER
- Présente en visio : Madame Anne BOUCARD et Madame Suzanne BROLLY
- Excusée : Madame Nathalie JAMPOC-BERTRAND
- Assistaient en outre : Monsieur Julien MATTEI (Directeur général / secrétaire de séance), Monsieur Jean-Baptiste MALINGRE (Secrétaire général), Monsieur Vincent SCHAAF (Directeur du Pôle Patrimoine et Développement), Madame Elise DIETRICH (Directrice de l'Innovation et de la Qualité) et Madame Laura SCHELLINGER (Assistante de Direction)

Le Bureau,
Vu le rapport du Directeur général,
Vu l'avis de la DRFIP du 2 février 2026,
Délibère :

B/2026/008 : Strasbourg - Rue de la Bosse / 17 Chemin du Beulenwoerth : Acquisition de 6 logements en VEFA. Autorisation d'acquisition

Il est décidé :

1. D'autoriser l'acquisition en vente en l'état futur d'achèvement, auprès du promoteur Nexxt-Immo ou toute autre société qui s'y substituerait, d'un bien constitué de 6 logements situé rue de la Bosse/ chemin du Beulenwoerth à Strasbourg, comprenant 6 places de stationnement, pour un prix d'acquisition total de 393 875,00 € HT.
 - Pour les 2 logements en PLAI y compris 2 places de stationnement : 40,84 m² SHAB x 2 500 € HT, soit 102 100,00 € HT (TVA 5,5 %)
 - Pour les 4 logements en PLS y compris 4 places de stationnement : 116,71 m² SHAB x 2 500 € HT, soit 291 775,00 € HT (TVA 10 %)

Les études étant en cours, sur une base de 157,55 m² SHAB, il est considéré comme acceptable une tolérance de +/- 5 % d'évolution de cette surface et d'adapter le prix en conséquence.

2. D'autoriser l'établissement du contrat préliminaire de réservation et de l'acte de vente définitif,
3. D'autoriser la prise en charge des frais inhérents à cette démarche dont les honoraires du notaire,
4. D'autoriser l'échelonnement du paiement du prix en fonction de l'avancement du chantier,
5. D'autoriser Monsieur le Directeur général à signer tout acte afférent

Ce point de l'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.

Le Directeur général,
Julien MATTEI
Pour extrait conforme